



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

PRIMATURE

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

MAÎTRE SOULEYMANE NDENE NDIAYE

Dakar le 23 juillet 2009

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Je rends grâce à Dieu, qui m'accorde aujourd'hui le privilège de m'adresser aux Représentants du Peuple, pour vous apporter, avant toute chose, le salut bien républicain de mon Gouvernement et de prendre date avec l'ensemble de mes compatriotes.

Le 25 février 2007, le peuple sénégalais, satisfait des réalisations et du bilan du septennat, a renouvelé sa confiance à Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Maître Abdoulaye WADE.

A mi-parcours de son second mandat, Son Excellence, Monsieur le Président de la République, m'a confié la difficile mais exaltante mission de poursuivre son ambitieux programme pour le Sénégal. Difficile, parce que le contexte global l'est, exaltante parce qu'il nous incombe d'apporter aux sénégalaises et aux sénégalais les changements attendus.

Je renouvelle, ici, à Son Excellence, Monsieur le Président de la République, ma très profonde gratitude ainsi que l'assurance de ma détermination à l'accompagner dans l'accomplissement de sa généreuse ambition pour notre pays et notre continent.

C'est donc investi de sa confiance, avec certes de la fierté, de l'émotion, mais surtout une grande humilité que je vous présente aujourd'hui, le programme du Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de diriger.

Cette confiance, je la perçois comme un grand honneur, en ce qu'elle m'offre l'opportunité de contribuer modestement, à l'œuvre de cet Homme d'Etat émérite, au leadership international incontestable.

Je peux d'ores et déjà vous affirmer que j'ai pris l'exacte mesure des attentes de nos compatriotes et de l'ampleur des charges qui sont les miennes.

Je prends l'engagement, avec l'ensemble du Gouvernement, de les assumer pleinement, en mettant en avant, les principes de base qui fondent l'éthique et la bonne gouvernance.

A mes prédécesseurs, je rends hommage, pour avoir contribué, chacun en ce qui le concerne, à asseoir les fondamentaux d'un Sénégal émergent.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le contexte politique actuel est assez inhabituel pour justifier de nouveaux comportements, de nouveaux discours, de nouvelles initiatives.

Les élections locales du 22 mars dernier ont démontré la vitalité de notre démocratie.

Le Peuple sénégalais a exprimé, dans la paix, la liberté, la transparence, et en toute responsabilité, ses choix pour la gestion des collectivités locales.

Comme en février 2007, chaque bulletin de vote a été porteur d'un message.

Le Gouvernement, à la suite du Chef de l'Etat, s'engage à accompagner les nouveaux élus dans la gestion des compétences qui leur sont transférées.

Prendre en compte les demandes prioritaires des populations dans la conduite des politiques publiques sera donc notre credo.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Investis au soir du 3 juin 2007, par le peuple sénégalais, du pouvoir de le représenter et de contrôler le pouvoir exécutif, vous êtes les dépositaires de ses aspirations.

Appliquant les directives du Chef de l'Etat, et conformément aux usages démocratiques, j'ai l'intention de faire du Parlement - le Sénat et l'Assemblée nationale - un lieu privilégié de communication et de dialogue sur l'action gouvernementale.

Nous répondrons à cette exigence selon des modalités qu'il vous plaira, bien entendu, de définir.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans son programme politique, le Chef de l'Etat a mis au cœur de ses priorités, la satisfaction des besoins fondamentaux des populations : de meilleures conditions d'existence, un cadre de vie sain, un habitat salubre, une bonne éducation, un accès adéquat à la santé et à l'emploi décent, dans un environnement économique porteur de progrès.

Les réalisations enregistrées depuis 2000 dans les différents secteurs économiques et sociaux portent l'empreinte de ses options.

Je rappellerai à ce sujet, sans que l'énumération soit exhaustive, que la bataille pour l'accès à l'école pour tous est en train d'être gagnée, avec un taux brut de scolarisation de 90 % dans l'enseignement élémentaire.

En outre, des résultats encourageants ont été obtenus, en matière d'accès aux soins de santé de base, de couverture vaccinale, avec un taux de 80%.

Des progrès ont été aussi enregistrés dans la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, dont le taux de prévalence se situe à moins de 1 %.

Avec un taux de 75,5%, l'accès à l'eau potable connaît des progrès notables en milieu rural même si nous enregistrons encore près d'une centaine de forages en panne sur un parc de 1250.

En termes, d'emplois, plus de quinze mille (15.000) personnes ont été recrutées dans la Fonction Publique, dont les agents ont bénéficié, dans le même temps, d'une revalorisation notable de leurs traitements et salaires.

Notre pays continue de bénéficier de la confiance renouvelée de ses partenaires techniques et financiers, comme en témoigne, l'approbation, le 2 novembre 2007 par

le FMI, de notre programme dénommé, Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE).

Ce programme met l'accent sur la poursuite d'une politique budgétaire saine, le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des finances publiques.

La troisième revue de ce programme et celle effectuée au titre de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FCE) tenues en juin 2009, ont été concluantes.

Elles ont permis à notre pays de bénéficier d'une augmentation de l'aide financière que lui accorde le FMI, d'un montant d'environ cent douze millions (112.000.000) de dollars US portant l'enveloppe globale à cent quatre vingt six millions (186.000.000) de dollars US.

Dans le même temps, l'Accord sur la Facilité a connu une prolongation de 12 à 18 mois pour permettre à notre pays de compenser les effets de la crise économique mondiale sur sa balance des paiements.

Cela confirme la justesse des efforts fournis pour consolider la stabilité macroéconomique, rehausser le potentiel de croissance du pays et faire reculer la pauvreté.

Le Sénégal attire ainsi davantage d'investisseurs privés étrangers, grâce aux différentes réformes engagées pour améliorer l'environnement des affaires. Le délai de création d'une entreprise est passé de 58 jours à 48 heures.

Pour accélérer la croissance et assurer la prise en charge des besoins essentiels des populations, diverses infrastructures sortent de terre, modifiant qualitativement le paysage de nos villes et de nos campagnes, entretenant l'espoir légitime de nos compatriotes pour un avenir reluisant.

Enfin, notre pays est entré de plain-pied dans une phase active d'exploitation de ses gisements miniers.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le chemin parcouru est certes jalonné de progrès bien visibles, mais, il y'a encore à faire, au regard de l'acuité de la demande sociale.

Les résultats obtenus, l'ont été dans un contexte marqué, au cours de ces deux dernières années, par une conjoncture mondiale défavorable, avec une flambée sans précédent des prix des hydrocarbures et des produits alimentaires.

Les réponses conjoncturelles apportées à ces crises ont coûté à nos finances publiques, entre 2006 et 2008, un montant de 374 milliards FCFA, sous forme de subventions directes et indirectes.

Ces efforts ont été consentis, sur les directives du Chef de l'Etat, afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et atténuer les effets des chocs exogènes sur le panier de la ménagère.

Je vous laisse imaginer, Monsieur le Président, Honorables Députés, le nombre de kilomètres de routes, de salles de classes, de collèges, de maternités, de postes de santé, d'hôpitaux, d'aménagements hydroagricoles, de forages, auxquels il a fallu renoncer depuis 3 ans, du fait de notre forte dépendance énergétique et alimentaire vis-à-vis de l'extérieur.

Les efforts budgétaires de l'Etat, bien que très importants, n'ont toutefois pu limiter, qu'en partie, le renchérissement du coût de la vie, supporté avec difficulté, mais dans la dignité, par les ménages.

La principale réponse structurelle à la crise alimentaire a été le lancement en avril 2008, à l'initiative de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance, GOANA.

Dès la première année, la production de riz, denrée stratégique s'il en est pour notre pays, a permis d'accroître le taux d'autosuffisance de 19 à 40%.

Au total, le taux de couverture de nos besoins céréaliers est passé de 38% à 69% entre 2007 et 2008.

La relance par l'agriculture s'avère d'autant plus incontournable que la crise financière s'est diffusée sur tous les marchés et s'est transformée en 2009, en une crise économique et sociale, sans précédent, depuis celle de 1929.

L'économie mondiale est en récession avec des prévisions de croissance de moins de 1% pour 2009.

Les incidences de cette crise modifient, sans cesse, le quotidien de millions de personnes à travers le monde et, du fait de la globalisation, nos compatriotes ne sont épargnés ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du territoire national.

Cette situation a conduit le Gouvernement à revoir le cadrage macroéconomique pour 2009, en ramenant le taux de croissance économique, initialement estimé à 5,2%, à 1,5%, avec une revue à la baisse des objectifs de recettes budgétaires 2009 de moins 135 milliards de FCFA.

Il ne fait aucun doute que chaque sénégalaise, chaque sénégalais ressent aujourd'hui les moments difficiles que nous traversons.

Cette crise est donc pour nous, l'occasion d'explorer d'autres opportunités de croissance pour atténuer les effets de la pauvreté et l'éradiquer à terme.

Il nous faut donc, sans tarder, développer de nouvelles alternatives !

Aujourd'hui, je veux parler à mes compatriotes agriculteurs du Baol, du Bélé Dougou, du Boundou, du Djoloff, du Fouladou, du Fouta, du Ndoucoumane, du Pakao, du Kassa, du Kador, du Saloum, du Sine du Walo et du fin fond de tous nos terroirs, qui veulent plus de semences pour cultiver leurs terres, un meilleur accès aux marchés et des prix plus rémunérateurs pour leurs récoltes.

Je m'adresse aux pasteurs de Barkédji, de Wendou Thingoli, qui souhaitent moderniser leurs exploitations, aux pêcheurs d'Elinkine, Guet Ndar, Joal, Kayar, Kafountine, MBour, Missirah - j'en oublie certainement - préoccupés par la rareté du poisson.

Je m'adresse aux jeunes sans emploi, de Dakar à Tambacounda, de Podor à Djiembéring, des villes et villages de l'intérieur, qui, parce qu'ils rêvent d'explorer d'autres cieux, risquent leurs vies dans des embarcations de fortune, à l'heure où notre pays a besoin de bras et cerveaux valides et de leur prodigieuse énergie pour assurer sa marche vers le progrès.

Je m'adresse aux jeunes sans formation, aux jeunes en formation et aux jeunes diplômés qui ne demandent qu'à être insérés dans le secteur productif et à faire valoir leurs talents, aux milliers de sénégalaises et de sénégalais de la diaspora qui ont choisi d'explorer d'autres opportunités.

Je m'adresse aux travailleuses et aux travailleurs des secteurs formel et informel, qui dès les premières heures de la journée, partent de leur domicile à la recherche de la dépense quotidienne, aux jeunes ruraux qui quittent chaque jour nos campagnes à la quête d'une vie meilleure.

Je m'adresse également aux femmes dans les foyers, épine dorsale de nos ménages, aux travailleurs des différents corps de métiers dans les usines, les ateliers ou les abris de fortune, aux opérateurs économiques, chefs d'entreprises affectés par la crise, à tous nos compatriotes qui refusent de se résigner face aux difficultés de la vie.

Aux Sénégalaises et Sénégalais de tous âges et de toutes conditions, je voudrais, ici, dire ma conviction profonde : **des réponses appropriées à la crise sont à notre portée !**

Je vous propose donc une feuille de route qui met les préoccupations du Citoyen au cœur de l'action gouvernementale avec comme axe principal, la relance des activités économiques et la prise en charge des demandes essentielles des populations.

Dans l'immédiat, la priorité sera accordée à **l'agriculture** au sens large, un des leviers essentiels, pour accélérer la croissance, lutter plus efficacement contre la pauvreté et la cherté de la vie.

A cet égard, le Gouvernement a lancé, à partir de la présente campagne agricole, une **révolution rurale** qui reposera sur un dispositif cohérent et intégré avec :

- **la GOANA**, comme levier de promotion économique, qui structure l'ensemble des programmes agricoles et assure la valorisation du potentiel des différentes zones agroécologiques du pays ;
- **le Syndicat**, comme instrument de promotion sociale et institutionnelle des Paysans, Pasteurs et Pêcheurs ;
- **la Banque rurale**, comme outil de financement des activités et de renforcement des capacités des producteurs.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je m'arrêterai un instant, sur les dysfonctionnements et contraintes, qui nous ont empêchés de capitaliser, au mieux, les bonnes opportunités de performances enregistrées durant la campagne agricole 2008.

Je veux évoquer, en particulier, les difficultés de financement de la campagne de commercialisation de l'arachide, le retard dans le paiement des opérateurs privés, les problèmes liés à la mise en place des intrants, au stockage et à la conservation des récoltes.

Le Gouvernement s'engage, dès à présent, à lever toutes ces contraintes, en relation avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Dans ce cadre, en application des directives du Chef de l'Etat, des mesures immédiates ont été prises pour l'apurement de toutes les dettes et la cession des intrants aux véritables producteurs.

De même, des dispositions seront arrêtées pour la fixation à bonne date du prix au producteur de l'arachide et une meilleure organisation de la campagne de commercialisation dans toutes ses phases, en relation étroite avec les industriels huiliers notamment.

En 2008, la production céréalière a atteint 1 million 739 tonnes, soit une hausse de 52% par rapport à la moyenne de ces cinq dernières années.

Dans le cadre de la GOANA 2, cette performance sera consolidée en droite ligne de nos objectifs pour assurer l'autosuffisance alimentaire.

A cet égard, nos efforts seront orientés vers l'amélioration des capacités de production, le renforcement de la productivité et la diversification des exportations.

Un effort particulier sera accordé à la valorisation et à la transformation des produits agricoles, à la commercialisation et à la recherche agricole.

Il sera accompagné par la mise en place d'infrastructures rurales, d'instruments de financement plus efficaces et d'un régime foncier assurant une plus grande sécurité de l'investissement privé.

L'acquisition de matériel agricole, en cours, avec la coopération iranienne, pour un montant de près de 25 milliards de FCFA, permettra de renforcer le programme d'équipement du monde rural, initié depuis 2004 pour stimuler la productivité.

S'agissant du mil, du sorgho, du maïs, du niébé, du manioc et du fonio, les tendances actuelles devront être maintenues grâce à la politique de mise en place des intrants, à l'accroissement des superficies, à la hausse de la productivité ainsi qu'à la lutte plus accentuée contre les parasites.

En ce qui concerne le riz, la réfection des aménagements et les actions d'intensification entreprises seront maintenues pour atteindre une production de 750 mille tonnes de riz paddy dès la prochaine campagne et d'un million cinq cent mille tonnes en 2012.

La riziculture pluviale dans la partie méridionale ainsi que dans les vallées du Sine et du Saloum sera étendue par l'aménagement progressif des cuvettes.

Honorables députés, vous avez sans doute noté ces dernières années que le riz local connaît une bonne percée sur le marché national. Cette tendance sera renforcée grâce à une meilleure organisation de la filière et une plus grande implication des opérateurs privés nationaux à tous les stades : production, transformation et commercialisation.

Les cultures industrielles, l'arachide, le coton et le sésame bénéficieront d'une attention particulière avec un accent plus marqué sur la production de semences de qualité et le renforcement des équipements et matériels agricoles.

La reconstitution du capital semencier, en cours, permettra de mieux accompagner le redressement de ces filières.

Notre pays a amélioré sa production horticole, avec cinq cent quinze mille (515.000) tonnes de légumes et cent quatre vingt quinze mille (195.000) tonnes de fruits. L'intensification des productions horticoles dans les Niayes et la vallée du fleuve Sénégal contribuera à la satisfaction de la demande intérieure en pomme de terre, oignon, tomate et autres produits.

L'horticulture, qui reste une filière à énormes potentialités de génération de revenus et d'emplois, bénéficiera de meilleures conditions pour contribuer davantage à l'amélioration de notre balance commerciale.

Le Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS) soutiendra son essor grâce à un financement de 13,5 milliards de FCFA.

La croissance de cette filière devra bénéficier de l'installation d'unités de conditionnement et de transformation des fruits et légumes conformes aux normes internationales d'hygiène et de qualité. Cela créera de nouvelles opportunités pour les PME/PMI, les Groupements de Promotion Féminine et les Groupements d'Intérêt Economique.

Une politique plus rationnelle sera menée pour la structuration des filières agricoles et la mise en marché des produits, autour des organisations faîtières.

Pour ce qui est du Jatropha, nos objectifs de plantation 2009-2010 sont de soixante dix neuf mille (79.000) hectares et nous avons l'ambition d'atteindre trois cent vingt un mille (321.000) hectares de plantations sur l'ensemble des communautés rurales à l'horizon 2012. De nombreux opérateurs privés se sont engagés dans cette filière. Cela autorise, à moyen terme, la production d'huile brute et de bioénergies alternatives pour couvrir une grande partie de nos besoins.

L'Agence nationale du Plan REVA poursuivra son programme avec l'implantation de 30 nouveaux pôles d'émergence agricoles intégrés. Ses actions contribueront à l'approvisionnement du marché intérieur et extérieur en produits horticoles, et à l'insertion de milliers de jeunes dans une agriculture moderne.

De fortes initiatives sont également en cours pour le développement des cultures de décrue, de l'arboriculture fruitière et de petits périmètres villageois et périurbains sous irrigation.

La recherche agricole contribuera à la mise à disposition de variétés à haut rendement, adaptées aux différentes zones agroécologiques, qui seront davantage valorisées en relation avec les producteurs.

Les actions en matière de régénération des sols et de protection des cultures créeront les conditions d'une meilleure productivité de notre agriculture.

La pisciculture sera développée grâce au programme de production d'alevins en cours qui permettra l'empeisonnement des bassins de rétention. C'est une activité qui sera progressivement, développée au niveau communautaire et intégrée aux systèmes de productions agricoles existants.

En plus de l'appui direct aux producteurs, sur ressources internes, évalué à plus de cent trente milliards (130.000.000.000) FCFA d'ici à 2011, le secteur agricole bénéficie de projets et programmes importants qui contribueront à l'amélioration des revenus des producteurs dans toutes les zones.

Pour conforter la place des producteurs dans le système, le Gouvernement s'attachera à rendre opérationnelles les décisions prises récemment par le Chef de l'Etat, pour leur **syndicalisation** et la mise en place à leur profit d'une **banque rurale**.

Le Gouvernement se propose donc d'encourager, mais surtout d'accompagner les **agriculteurs**, les **pasteurs** et les **pêcheurs**, à travers un processus participatif, démocratique et transparent, à créer un syndicat.

Le **syndicat**, doit se positionner en interlocuteur représentatif face à l'Etat et aux partenaires techniques et financiers pour défendre les intérêts de ses membres et faciliter leur accès au crédit à travers la Banque rurale.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) restructurée, constituera cette **Banque rurale** dont les activités seront décentralisées jusqu'au niveau des communautés rurales, afin d'offrir à tous les producteurs des financements mieux adaptés, à des taux plus bas que ceux du marché.

Au sein du monde rural, la **Compagnie Nationale d'Assurances Agricoles**, véritable instrument de gestion des risques, joue déjà un rôle majeur dans la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles et pastorales.

Ses actions seront complétées, dans les meilleurs délais, par un **système de protection sociale** des personnes exerçant les métiers de l'agriculture. L'étude sur le régime de protection a déjà été réalisée et ses conclusions seront partagées avec tous les acteurs avant sa mise en œuvre.

Le dispositif novateur comprenant la **Goana**, le **Syndicat**, la **Banque rurale**, la **Compagnie d'Assurance** et le **Régime de protection sociale**, options inscrites dans la **Loi d'Orientation Agrosylvopastorale (LOASP)**, amorcera de façon durable la révolution rurale.

C'est ici le lieu, pour moi, d'inviter le secteur privé national et étranger à davantage investir dans le secteur rural pour accélérer le développement de l'agrobusiness, la valorisation et la transformation des produits locaux, le développement des productions animales et l'exportation.

Il s'agit là d'un enjeu stratégique et national !

Etroitement lié à l'agriculture, **l'élevage** retient particulièrement l'attention du Gouvernement par son important potentiel de création de richesse et sa contribution à l'autosuffisance alimentaire.

Notre politique dans ce sous secteur couvrira l'amélioration des productions animales, les conditions de mise en marché des produits ainsi que la sécurisation du cheptel.

Les productions animales seront améliorées dans les zones d'élevage par la réduction de l'incidence des maladies, la modernisation et la diversification des systèmes de production.

Le Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PDESOC), d'un montant de neuf milliards quatre cents millions (9.400.000.000) de FCFA et le Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant (PROGEBE) financé à hauteur de trois milliards deux cents millions (3.200.000.000) de FCFA vont y contribuer sensiblement.

Le Programme Spécial d'Insémination Artificielle (PSIA), quant à lui, est déjà dans sa phase active avec l'objectif de prise en charge de cent mille (100.000) vaches pour la campagne 2009-2010.

A terme, notre objectif est d'inséminer cinq cent mille (500.000) vaches d'ici 2012, pour constituer un troupeau laitier à haute productivité et accroître sensiblement la production de viande, de cuirs et peaux, pour satisfaire de manière adéquate la demande.

Je précise d'ailleurs sur le même registre, que les centres de collecte seront réfectionnés alors que des prototypes de mini laiteries modernes ont déjà été acquis et installés à Dahra et à Kaolack. Les mêmes opérations seront poursuivies dans les autres zones de production.

L'élevage traditionnel sera davantage sécurisé à travers des programmes de gestion rationnelle des ressources pastorales, l'amélioration des infrastructures d'élevage et la professionnalisation des éleveurs. Le Programme National d'Identification du Bétail au Sénégal (PRONIBS), levier important de la stratégie de lutte contre le vol de bétail, sera étendu à l'ensemble du territoire national.

Le Gouvernement accordera une place plus importante à l'amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux notamment à travers un nouveau programme de construction et de réhabilitation des abattoirs.

Notre option est de rendre fonctionnels les abattoirs existants et de doter progressivement les chefs-lieux de région, d'abattoirs modernes.

Le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) continuera, comme par le passé, à faciliter l'accès au crédit des acteurs du secteur, qui disposeront d'ailleurs d'autres sources de financement, notamment à travers la Banque rurale.

Honorables députés, après avoir préparé nos champs et confié nos graines aux terres généreuses de nos terroirs, nous joignons nos ardentés prières aux vôtres pour un bon hivernage, des récoltes et des pâturages en abondance.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je voudrais, à présent, partager avec vous nos ambitions pour la **pêche**, secteur à fort potentiel de croissance, de création de richesses et d'emplois.

L'apport de ce sous-secteur à la croissance économique, peut être encore plus important, au regard de l'importante rente halieutique estimée entre 100 et 130 milliards de FCFA par an. Entre 2000 et 2008, plus de quatorze milliards (14.000.0000.000) de FCFA ont été investis pour la réalisation de quais de débarquement et aires de stockage.

Face à la surexploitation et à la dégradation de la ressource, le Gouvernement a opté pour la régulation et la maîtrise effective de l'effort de pêche, c'est-à-dire, le contrôle des investissements en mer et à terre ainsi que la transformation des produits au niveau local.

Le cadre juridique des pêches maritimes et continentales sera adapté à ces nouvelles options.

En vue de moderniser l'activité pêche l'accent sera mis sur :

- la poursuite du programme d'implantation de complexes frigorifiques, d'aménagement des quais de débarquement et des aires de transformation sur le littoral et en milieu continental ;
- le renforcement de la sécurité en mer.

Un important programme de mise en place de complexes frigorifiques de 4,5 milliards FCFA va démarrer avant la fin de l'année 2009, dans plus d'une dizaine de localités le long de la côte et à l'intérieur du pays. De nouveaux financements sont en cours de négociation, avec la coopération espagnole, pour renforcer ces actions.

Nous avons également prévu la réhabilitation du centre de pêche de Guidick, du quai de pêche de Matam, l'aménagement d'aires de transformation des produits de la pêche à Bargny, Fass Boye, Joal Fadiouth, Thiaroye et Rufisque.

Dans le souci de valoriser les exportations de nos produits halieutiques, les conditions de leur compétitivité et de leur qualité seront améliorées grâce à leur mise aux normes.

Des plans d'aménagement et de co-gestion, visant des pêcheries particulièrement sensibles, notamment les ressources démersales côtières et profondes, seront mis en œuvre. Les trois nouvelles Aires Marines Protégées (AMP), prévues au Cap Manuel, sur la Petite Côte et sur l'embouchure du fleuve Casamance s'ajouteront aux quatre autres déjà créées. L'immersion des récifs artificiels et le repos biologique compléteront ces actions.

Notre coopération avec les pays limitrophes sera renforcée dans le cadre de la Sous Commission régionale des pêches pour offrir plus de possibilités à nos pêcheurs.

Le développement de la pêche continentale contribuera, de façon plus décisive, à la sécurité et à l'autosuffisance alimentaire.

En même temps qu'il s'attellera à la préservation des ressources halieutiques, le Gouvernement a décidé de faire face à la dégradation accélérée de **l'environnement** et de la gestion des ressources naturelles. Notre politique dans ce domaine visera à protéger et régénérer les écosystèmes fragiles, à réhabiliter les parcs et réserves et à restaurer la base productive.

Nos efforts tendront également à atténuer les effets des changements climatiques, de la pression anthropique sur les aires protégées, de la pollution et des nuisances.

Dans cette dynamique, les principales actions programmées pour les trois prochaines années seront orientées vers :

- le démarrage des activités de réhabilitation des terres salées ;
- la poursuite des activités de reboisement, incluant l'édification de la Grande Muraille Verte, avec un objectif d'au moins 10.000 ha par an ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre les feux de brousse avec l'ouverture d'au moins 3.000 km de pare-feux par an et la protection de la biomasse ;
- la lutte contre l'érosion côtière et l'exécution du Programme des Ecovillages ;
- la poursuite de la mise en place des bassins de rétention au sein des communautés rurales ;

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Le développement de l'agriculture et les effets d'entraînement attendus sur les autres secteurs devront être mieux capitalisés à travers des infrastructures de qualité et des sites aménagés qui sont également des facteurs déterminants d'attractivité pour des investissements privés.

A cette fin, nous inscrirons au cœur de nos priorités le démarrage des activités de la Zone Economique Spéciale Intégrée en fin 2010, le renforcement du réseau routier, l'achèvement de l'Aéroport International Blaise Diagne en 2011, la réalisation complète de l'Autoroute à péage Dakar Diamniadio en 2012.

S'y ajoutent, l'aménagement de nouveaux sites touristiques, la création de pôles urbains autour des capitales régionales.

D'autres actions sont prévues à moyen terme. Il s'agit notamment de la construction de la « Cité des Affaires » et du projet de la « Nouvelle Ville », dont les études de pré-faisabilité et de faisabilité sont déjà réalisées.

Ces investissements structurants vont favoriser le développement de pôles économiques, stimuler la croissance et générer des emplois durables.

Pour mieux en capitaliser les effets, notre **programme d'infrastructures routières** sera davantage adossé à une politique d'aménagement équilibré du territoire. Il devra

renforcer les dynamiques d'échanges entre les pôles régionaux de développement et assurer une meilleure ouverture du Sénégal sur les pays de la sous région et le reste du monde.

Je m'appesantirai particulièrement sur deux projets d'intégration régionale majeurs en cours de réalisation :

- la route Tambacounda – Médina Gounass – Labé d'une longueur de 157 km qui entre dans le cadre du corridor Dakar – Conakry – Abidjan dont la fin des travaux est prévue à la fin du premier trimestre 2011 ;
- les axes routiers Kaolack – Tambacounda d'une part, et Kédougou – Saraya – frontière Mali d'autre part, d'un linéaire de 386 km pour un coût de près de 100 Milliards de FCFA. L'achèvement des travaux de réhabilitation est prévu en juin 2010.

Ce projet, une fois réalisé, sera un grand atout pour l'ouverture de notre pays sur le reste de l'Afrique de l'Ouest, destination pour plus de 40% de nos exportations.

Avec le concours de nos partenaires, l'Etat du Sénégal entreprendra dès 2010, la réhabilitation de la route Tambacounda – Kédougou. Les travaux du pont de la Falémé, qui va relier le Sénégal au Mali, démarreront en octobre 2009.

Concernant les autres infrastructures routières contribuant au développement d'un réseau d'échanges inter et intra régionaux, je citerai, en particulier :

- la finalisation en 2012 de l'autoroute à péage, d'un coût 320 milliards de FCFA, incluant le recasement des populations et des opérations de restructuration de quartiers ;
- la réalisation de la route Linguère – Matam, dont la première tranche de 120 km sera livrée au premier trimestre 2010 ; le financement de la seconde tranche est en voie d'être bouclé ;
- la réhabilitation, avant fin décembre 2009, des trois axes routiers, Kaolack – Ndoffane (43 km), Kaolack – Keur Madiabel (25 km) et Kaolack – Passy (27 km) ;
- l'achèvement de la première phase de la Boucle du Blouf d'un linéaire de 43 km en 2009 et le démarrage de la seconde phase d'une longueur de 25 km, qui sera effective en 2010 ;
- la réalisation de la route Oussouye – Mlomp – Elinkine – Djiromait, longue de 28 km, en cours d'achèvement ;
- la réalisation de 1.513 km de pistes de production dans les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Ziguinchor et Kolda.

Le Gouvernement s'engagera également sur d'autres projets de grande envergure, comme la réhabilitation de la route Saint-Louis-Rosso-Richard-Toll, d'un linéaire de 130 km dont le démarrage est prévu en 2010.

Les réalisations prévues dans le cadre du Millénum Challenge Account (MCA) désenclaveront des zones de production situées dans les régions de la zone Sud et celles situées le long du fleuve Sénégal.

Elles permettront à notre pays de valoriser plus de vingt mille (20.000) hectares de terres irriguées, pour la relance de la production de riz et d'autres filières agricoles.

Les ressources attendues permettront de réhabiliter deux routes stratégiques, la Nationale n°6 ou Route du Sud entre Vélingara et Ziguinchor, incluant la reconstruction des Ponts de Kolda et de Tanaf, la Nationale n°2 entre Richard Toll et Bakel, soit près de 790 km.

Pour compléter les importants efforts d'amélioration de la mobilité urbaine, les travaux d'élargissement de la route de Ouakam et du tronçon Mamelles – Aéroport et ceux de la 3ème section de la Voie de Dégagement Nord (VDN) démarreront respectivement, en 2009 et 2010.

Pour renforcer la fluidité à l'entrée de la capitale, la Route Nationale n°1 sera remise à niveau et l'Etat va entreprendre, dès cette année, les études d'élargissement, en deux fois deux voies, de l'axe Diamniadio – Mbour.

Les travaux concernant la desserte de l'aéroport et de la Zone économique Spéciale de Ndiass, à partir de l'autoroute, démarrent en 2010, pour un financement de 17 milliards de FCFA.

Je dois ajouter plusieurs ponts importants seront reconstruits ou réhabilités.

Il s'agit, notamment : du Pont Faidherbe de Saint-Louis en cours de réhabilitation, du pont Emile Badiane de Ziguinchor dont les travaux démarreront après l'hivernage 2009 et du pont de Gouloumbou, en voie d'achèvement.

A ces réalisations, s'ajoute la construction, à partir de 2010, des 3 ponts de Matam, de Ndioum et de Gayo.

Les études de réhabilitation des ponts de la région Sud du pays (Diakène, Diouloulou, Kolda, Tobor, Niambalang, etc.) démarreront avant la fin de l'année 2009, tandis que celles concernant le pont de Rosso sur le fleuve Sénégal, sont déjà en cours.

En milieu urbain, la construction de 42 km de routes en pavés a démarré dans la commune de Ziguinchor et dans la banlieue de Dakar, à travers le Projet Urbain à Haute intensité de Main d'œuvre (PUHIMO), d'un coût de 20 milliards de FCFA. Ce projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la création de 13.000 emplois.

Parallèlement au développement du réseau, le Gouvernement a décidé de mettre en place une nouvelle politique d'entretien routier avec la création du **Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA)**.

Ce fonds, opérationnel depuis le début de l'année 2009, a permis de porter les ressources consacrées à l'entretien routier de quinze (15) à trente sept (37) milliards de FCFA.

Le FERA prend en charge l'entretien courant de l'ensemble du réseau national, les voiries urbaines, les routes interurbaines classées et non classées pour d'une longueur totale de 17.000 kilomètres.

En ce qui concerne **le transport urbain**, le Gouvernement s'engage à accélérer et parachever le renouvellement du parc des cars rapides.

Une convention a été signée avec la République Populaire de Chine pour le financement d'un premier lot de 400 voitures, dont le montage va démarrer au cours de l'année 2010 par la société SENBUS Industries.

Nous accompagnerons la professionnalisation des acteurs du secteur des transports et poursuivrons la construction des gares routières, notamment celle des Baux maraîchers, de Colobane et des Pompiers. Cette dernière aura une vocation urbaine.

Sur le chapitre du **transport urbain public**, le parc de la société Dakar Dem Dikk sera renforcé par l'acquisition de deux cent trente cinq (235) nouveaux bus dont 35 articulés, d'ici à la fin de l'année 2010, en vue d'améliorer la desserte de toute la région de Dakar.

Le Gouvernement travaille aussi à la réactivation d'un second plan d'acquisition de deux cent cinquante (250) véhicules TATA pour desservir les capitales régionales.

Pour tirer le meilleur profit de notre position géographique stratégique et de notre ouverture sur la mer, l'Etat du Sénégal a également engagé la modernisation des **infrastructures portuaires**. Ce cap sera maintenu puisqu'avec le Port du Futur, sera réalisé en eaux profondes, un terminal à conteneurs de 42 hectares, d'une capacité d'un million cinq cent mille (1.500.000) conteneurs. Le financement de ce projet, estimé à deux cent vingt milliards (220.000.000.000) FCFA, sera totalement pris en charge par l'opérateur Dubaï Port World. Le terminal devrait être opérationnel en 2012.

Grâce à ces investissements, l'outil portuaire sera mieux adapté à l'évolution moderne des transports maritimes puisqu'il s'agit de faire de Dakar, un Port d'éclatement de référence dans la sous-région. Cela passe notamment par une offre de prestations de qualité, en particulier, dans les activités de réparation navale.

Dans le cadre de la desserte de la zone Sud, le balisage lumineux du fleuve « Casamance » et la construction du quai de Karabane vont démarrer.

Le projet d'acquisition d'un deuxième navire pour la liaison maritime Dakar/Ziguinchor est en cours de finalisation.

Le Gouvernement va affecter les quatre bateaux taxis déjà acquis à la desserte des îles du Saloum et de la Casamance.

Un nouveau navire est en cours d'acquisition pour assurer la liaison maritime entre Dakar, Rufisque, Bargny et Saly. Je dois vous informer à ce propos que les gares maritimes de Dakar et Rufisque sont déjà réalisées.

En matière de **transport ferroviaire**, durant l'année 2010, le Petit Train de Banlieue (PTB) réceptionnera quatre rames réversibles qui seront utilisées sur l'axe Dakar-Thies.

A moyen terme, nous envisageons, pour accompagner ces efforts, de construire de nouvelles gares ferroviaires urbaines et des passages dénivelés à certains carrefours.

Dans le sous secteur **des transports aériens**, l'objectif du Gouvernement, comme je l'ai déjà indiqué, est de finaliser les travaux de l'Aéroport international Blaise Diagne et de moderniser les aéroports régionaux pour augmenter l'offre.

L'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD), d'un coût de deux cent trente milliards (230.000.000.000) de francs CFA et d'une capacité initiale de 3 millions de passagers par an, est conçu pour recevoir un trafic de plus de 80.000 mouvements d'avions par an. Il contribuera à faire du Sénégal un « hub » dans la sous région ouest africaine.

Une nouvelle compagnie nationale adossée à l'AIBD prendra bientôt le relais de la Compagnie Air Sénégal International. Ses activités seront complétées par la Compagnie Sénégal Air Teranga qui va renforcer la desserte aérienne intérieure et celle des pays de la sous région.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés ;**

Dans le domaine des **télécommunications** notre pays se positionne comme un des leaders en Afrique. En effet, nous sommes en train de combler progressivement le gap numérique, grâce à une bonne pénétration de la téléphonie mobile et une forte croissance du trafic Internet.

L'extension de l'intranet gouvernemental vers l'intranet administratif, est un projet majeur qui a nécessité plus de vingt (20) milliards de francs CFA d'investissement. Il accroîtra la sécurité et la fluidité des échanges et permettra des communications à moindre coût pour l'Etat.

L'hébergement du hub du projet panafricain de services permet aujourd'hui de développer la télémédecine et le téléenseignement.

Les centres multimédias communautaires seront progressivement étendus, avec le développement de contenus numériques à vocation culturelle et éducative.

A cela s'ajoutent la mise en œuvre du Programme National de Développement du Service Universel et la création d'un Observatoire pour les Technologies de l'Information et de la Communication en 2010.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le programme d'infrastructures que je viens d'exposer et le potentiel de création de richesses de notre pays seront capitalisés en priorité par l'initiative privée.

Pour ce faire, il nous relever des défis importants dans le secteur stratégique de **l'énergie**. Un seul chiffre pour nous en convaincre, notre facture pétrolière a été multipliée par trois, passant de 217 milliards FCFA en 2003 à plus de 600 milliards FCFA en 2008.

En dépit d'une hausse de 65% de l'offre entre 2003 et 2007, notre pays reste fortement préoccupé par les délestages récurrents et par la cherté de l'électricité.

Vous conviendrez avec moi, que le retard d'investissements de plusieurs décennies et l'obsolescence des équipements sont un lourd handicap que nous sommes en train de surmonter, par la modernisation des outils de production.

Aussi, le Gouvernement a-t-il recentré ses priorités avec l'adoption en février 2008, d'une nouvelle Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) qui définit les orientations majeures du sous secteur.

Nous avons aujourd'hui deux préoccupations essentielles : rendre l'électricité disponible en milieu urbain et rural, à des coûts supportables pour les ménages et les entreprises et assurer l'approvisionnement correct en gaz butane de tout le pays à des prix accessibles.

Dans l'immédiat et devant les frustrations bien compréhensibles, liées aux délestages et au coût de l'électricité, le Gouvernement a pris des mesures pour soulager davantage les ménages avec l'extension de la tranche sociale sur les factures de 50 Kilowatts à 150 Kilowatts.

En outre, la SENELEC a entrepris un processus de restructuration interne, avec pour objectif de réaliser vingt deux milliards (22.000.000.000) de FCFA d'économies de ses charges en trois ans.

Pour apporter une réponse durable aux problèmes de l'énergie, l'Etat a décidé la mise en œuvre d'ici 2012 d'un programme d'investissement de plus cinq cent vingt (520) milliards de FCFA avec une forte implication du secteur privé.

A cet égard, il est prévu la mise en service de la centrale à charbon de 2 fois 125 Mégawatts de Sendou, avec la livraison de la première tranche en 2010 et de la seconde en 2011.

Au total, la puissance exploitable passera à 639 Mégawatts en 2010 et à 764 Mégawatts en 2011, garantissant une couverture adéquate de la demande.

Les économies attendues de l'exploitation de la centrale au charbon, estimées à près de 70 milliards FCFA par année, **seront répercutées aux consommateurs qui verront leurs factures d'électricité réduites.**

En outre, d'ici 2012, des projets d'énergies renouvelables seront initiés avec des centrales solaire, éolienne, à la biomasse et au biocarburant.

Pour compléter ces mesures arrêtées, je le rappelle, pour le renforcement de l'offre, le Gouvernement a engagé des actions visant une meilleure gestion de la consommation d'énergie.

Il en est ainsi du Programme d'Urgence d'installation de plus de 1000 lampadaires solaires et d'ampoules à haute efficacité énergétique initié dans les communes et localités éloignées du réseau.

Participe également de ce dessein, la décision d'accentuer la promotion de l'économie d'énergie, avec le programme de trois millions cinq cent mille (3 500 000) Lampes à Basse Consommation (LBC), qui sera consolidé par l'implantation prochaine d'une usine de fabrication de lampes dans notre pays.

Convaincu qu'il nous faut aller vers des solutions structurelles, l'Etat a décidé d'engager la restructuration de la SENELEC, dont le processus d'évolution institutionnelle doit être finalisé d'ici la fin du premier semestre 2010.

En ce qui concerne **l'électrification rurale**, le Programme d'Urgence engagé en 2008 se poursuivra avec l'objectif d'un taux d'électrification rurale de 50% en 2012.

La première concession rurale, Dagana-Podor-Saint Louis, a été signée en 2008 et porte sur l'accès à l'électricité, dans les 3 ans, d'une population de près de 260.000 habitants. Quatre autres concessions seront mises en œuvre à partir l'année 2009 afin de couvrir tout le territoire.

Par ailleurs, grâce à un partenariat public/privé déjà initié par le Gouvernement, de nouvelles capacités de stockage des produits pétroliers finis d'un niveau de cent soixante sept mille (167 000) mètres cubes seront disponibles avant la fin de l'année 2009.

La politique de butanisation sera poursuivie avec l'extension des capacités de stockage de gaz butane à 22 000 tonnes et la réalisation d'une conduite de déchargement (sea line), en vue d'assurer la sécurisation de notre approvisionnement et rompre d'avec les pénuries.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Notre pays est en train de s'investir dans l'exploitation de ses **mines et carrières**.

Des investissements cumulés de près de mille cinq cents (1500) milliards ont été consentis pour l'exploration et l'exploitation de l'or, du fer, du zircon et la mise en place de nouvelles cimenteries.

Comme l'a affirmé le Chef de l'Etat, le Sénégal est entré dans le cercle restreint des pays producteurs d'or grâce à l'exploitation de Sabodala qui a démarré depuis le 19 mars 2009. D'un investissement de plus de 118 milliards FCFA, la mine offre près de 1500 emplois directs et indirects. Les retombées financières pour l'Etat sont évaluées à 8 milliards FCFA, par an pendant les six (06) premières années de production et à près de 19 milliards par an à partir de la 6^e année.

D'autres bonnes perspectives se dessinent en matière d'exploitation minière dans la zone Est du pays.

Sur un autre plan, la recapitalisation des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) a contribué à la remise à niveau de l'outil de production, permis à l'entreprise de renouer avec les résultats bénéficiaires et de consolider ses emplois.

Sur le chapitre de l'exploitation des carrières, l'extension et la modernisation de la SOCOCIM et des Ciments du Sahel assureront, d'ici à 2010, une bonne couverture du marché sénégalais et favoriseront des baisses sur le prix du ciment pour les consommateurs nationaux. En outre, notre pays consolidera sa position d'exportateur pour ce produit.

Par ailleurs, l'exploitation des phosphates de Matam permettra de disposer de 25.000 tonnes de phosphates granulés pour accompagner la GOANA 2. Il est également prévu d'ici 2011, un ensemble d'investissements et d'équipements sur le site, en vue d'optimiser l'exploitation de la ressource et la production d'engrais composés et d'engrais naturel de qualité, à bas prix, au profit de tous les producteurs.

Ces réalisations auront des retombées bénéfiques sur notre agriculture et sur les populations de la localité.

Mieux, le code minier de 2003 a institué un **fonds de péréquation et d'appui** aux collectivités locales comme mécanisme de redistribution des revenus miniers qui participe de l'équité sociale et de la bonne gouvernance du secteur.

Un **fonds de réhabilitation** des sites miniers a également été instauré. Il constitue une garantie de bonne fin pour le respect par les exploitants de leurs obligations.

En outre, une nouvelle réforme du Code minier sera entreprise dans les meilleurs délais pour optimiser les effets des activités minières pour l'Etat, les collectivités et les populations vivant dans les zones concernées. Il s'agira de veiller, encore plus, à la **responsabilité sociale** des sociétés d'exploitation.

En complément à ces unités de production minières, les pôles régionaux de développement, les incubateurs d'entreprises, la restructuration de l'appareil industriel et la mise à niveau des entreprises constituent les axes de la stratégie de **développement industriel**.

Cette stratégie renforcera les opportunités et les capacités de valorisation des ressources locales et de création d'emplois dans les régions.

Au niveau du bassin arachidier, le Pôle Industriel Textile de Kahone (POLITEXKA) assurera la relance du secteur textile, à travers les diverses activités qui seront développées autour du Centre de Promotion du Textile et de l'Habillement (CPTH). Ce complexe, qui regroupe 9 unités industrielles, devrait générer près de trois mille (3000) emplois directs et indirects, d'ici à 2010, en plus des impacts économiques sur la région de Kaolack.

Dans le secteur de l'automobile, le projet de la Sénégalaise des Gros Porteurs Industriels (SGPI), d'un coût évalué à vingt cinq milliards (25.000.000.000) de FCFA, démarrera ses activités dans la région de Thiès, à partir de 2010 et générera 500 emplois.

Il vise à doter le Sénégal de sa première grande industrie de montage de gros porteurs automobiles, notamment des porte-camions, des tracteurs et des équipements agricoles.

Avec la société SENBUS-Industrie, SENIRAN Auto et la Sénégalaise des Gros Porteurs, la Cité du Rail se positionne comme un véritable centre pour le développement de l'industrie de montage d'automobiles.

L'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels (APROSI), quant à elle, poursuit la politique d'extension des zones industrielles, avec l'aménagement des sites adéquats d'installation des entreprises dont certains sont déjà identifiés à Kahone et Mboro. De même, un site a déjà été aménagé à Diamniadio pour la délocalisation de certaines entreprises situées sur la Route de Rufisque.

La poursuite du programme de mise à niveau permet aujourd'hui à nos entreprises de bénéficier d'un cadre propice à l'amélioration des facteurs de compétitivité. Le défi majeur de la pérennisation de ce programme sera relevé avec la mise en place du fonds de mise à niveau, en vue d'accompagner 200 entreprises du tissu productif national dans le cadre de la deuxième phase 2009-2013.

Le Gouvernement encouragera davantage la transformation et la valorisation des produits agricoles à travers l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA). De bonnes perspectives sont offertes pour la création de petites unités de transformation des produits locaux, pour le marché intérieur et pour l'exportation.

Le **développement d'unités artisanales**, de Micro, Petites et Moyennes Entreprises agro-alimentaires, constitue une voie dans laquelle notre pays s'engagera, pour créer des emplois à large échelle.

En outre, l'Etat s'est doté d'un cadre juridique avec la Loi d'Orientation pour la Promotion et le développement des PME et un plan d'actions intitulé « Programme Croissance PME ».

Le dispositif d'accompagnement et d'appui aux PME sera plus diversifié et plus efficace grâce au renforcement des moyens de l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) et la mise en place d'un Fonds de Garantie.

Le recensement des PME, en cours, permettra de disposer d'un système d'informations fiable afin d'optimiser les formes d'appui qui leur sont destinées, notamment en matière de financement.

A cet égard, le Gouvernement s'engagera dans la consolidation et l'approfondissement du secteur financier avec pour objectifs : la diversification des instruments de financement, l'amélioration de l'accès des PME au crédit bancaire, et l'augmentation du niveau de bancarisation de la population.

La nouvelle réglementation des systèmes financiers décentralisés vise la professionnalisation des institutions de micro finance, leur regroupement en réseaux, leur viabilité et le renforcement de la surveillance.

Le **tourisme**, secteur clé de la grappe « tourisme, industries culturelles et artisanat d'art », devrait capter ces financements pour réaliser un de ses principaux objectifs : l'instauration d'un tourisme durable, sain et profitable à la nation.

En accord avec cet objectif, l'accent sera mis sur l'offre touristique et la diversification du produit, avec l'aménagement de nouveaux sites sur la Grande Côte Nord, le Delta du Saloum et la Petite Côte, notamment à Mbodiène, Pointe Sarène et Joal Finio.

Le tourisme devrait connaître un nouvel essor avec l'amélioration de la qualité de l'offre d'infrastructures, la construction de nouveaux hôtels de grand standing à Dakar, la baisse de la TVA, le renforcement des actions de promotion, la consolidation du tourisme d'affaires et du tourisme communautaire.

L'offre nationale de formation aux métiers du tourisme sera adaptée à notre ambition de développer un tourisme haut de gamme, avec la création d'instituts et écoles spécialisés aussi bien publics que privés.

Lié au tourisme, l'**artisanat** est l'un des secteurs qui participe le plus à la transformation et à la valorisation de nos ressources locales.

C'est un secteur à fort potentiel de création d'emplois et de génération de revenus pour des composantes importantes de la population.

Dans ce sous secteur, le Gouvernement s'est fixé les objectifs suivants : améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement, renforcer l'organisation des acteurs et améliorer le système de financement.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont déjà en cours dont la construction de villages artisanaux, la formation en alternance, l'amélioration de la qualification des artisans et la promotion des produits.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Voici venu le moment de vous parler de culture. J'évoquerai d'abord le Festival Mondial des Arts Nègres, qui va convier dans notre pays tous les peuples au banquet de la fraternité et au dialogue des civilisations.

Les enjeux d'un tel Festival et l'extraordinaire effervescence qu'il suscite, justifient que nous en maîtrisions toute l'organisation. C'est la raison pour laquelle, en accord avec tous nos partenaires le Chef de l'Etat a décidé de différer de quelques mois sa tenue pour mieux disposer notre pays à accueillir dignement ses hôtes et à faire de cet évènement majeur un succès éclatant.

Au-delà du FESMAN, les orientations de notre politique culturelle, se manifestent dans la volonté du Chef de l'Etat, Protecteur des Arts et des Lettres, de doter notre pays de grands projets culturels qui s'inscrivent dans une approche moderne de la culture. Je veux parler du Grand Théâtre National et du Monument de la Renaissance Africaine, en cours de réalisation, de l'Ecole des Arts, de l'Ecole d'Architecture, des Archives nationales, de la Maison de la Musique, de la Bibliothèque nationale et du Musée des Civilisations noires.

Il s'agit de pérenniser les conditions d'éclosion des talents, d'expression de la diversité culturelle, d'émergence d'entrepreneurs et d'industries culturelles fortes.

A cet égard, le programme de réalisation d'infrastructures culturelles sera poursuivi dans les régions avec la construction de complexes culturels régionaux, la restauration des sites et monuments historiques et la création des pôles d'appui technique et logistique.

Cela dit, Honorables députés les créateurs doivent vivre de leur art !

Aussi, le Gouvernement entend-il renforcer les moyens de lutte contre la piraterie et la contrefaçon, afin d'assurer une meilleure protection des droits d'auteurs et droits voisins.

En outre, des concertations seront initiées sur le statut de l'artiste et la mise en place d'un dispositif de protection sociale pour la prise en charge maladie et des facilités d'accès au logement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour tirer le meilleur bénéfice de toutes nos productions locales et protéger le pouvoir d'achat, le Gouvernement poursuivra la stratégie d'implantation de réseaux modernes de distribution qui seront disséminés sur toute l'étendue du territoire. Les magasins de référence vont constituer un rouage essentiel du circuit de commercialisation des produits locaux et de consommation courante, au juste prix.

En complément à cette option, les services de l'administration assureront un meilleur suivi des prix de certains produits de consommation courante, et veilleront au respect des normes d'hygiène et de qualité.

Vous conviendrez avec moi que la bataille contre la cherté de la vie se gagnera à travers nos politiques publiques mais aussi et surtout à partir de nos comportements.

Il nous faut produire ce que nous consommons et consommer ce que nous produisons.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

J'en arrive à présent aux questions sociales et d'abord à la santé, ce capital précieux qu'il nous faut préserver. La santé des corps et la sérénité des âmes sont des préalables indispensables à tout développement durable.

Aussi, l'Etat a-t-il déjà pris l'option de renforcer les infrastructures sanitaires et de porter le budget de fonctionnement du secteur de la santé de 9 à 11% du budget national, en dépit des contraintes actuelles.

Le Gouvernement a déjà consenti des investissements importants en matière d'infrastructures sanitaires avec la réhabilitation entre 2000 et 2008 de plus de 140 postes de santé, la création de 154 nouveaux postes de santé, de 19 centres de santé, de 3 hôpitaux et le recrutement de plus de 5.000 agents.

A travers le second Plan national de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018), le Gouvernement compte amplifier ces efforts pour : réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile, accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie.

A cet égard, les programmes de santé de la reproduction développeront des services de proximité par l'ouverture de blocs opératoires au niveau des centres de santé dans les zones les plus défavorisées du pays.

Nous veillerons avec l'appui des partenaires au développement, à la mise en œuvre effective de la feuille de route pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) liés à la mortalité des enfants et des mères.

Les maladies chroniques à soins coûteux font souffrir de plus en plus de Sénégalais, faute de mesures de prévention adéquates, de structures de prise en charge appropriées ou à cause de difficultés liées aux coûts élevés des soins.

Le Gouvernement élaborera avant la fin de l'année 2009 un plan stratégique avec des mécanismes adaptés de prise en charge des malades.

Les dysfonctionnements du Plan Sésame seront corrigés, pour continuer à assurer la prise en charge adéquate des personnes du troisième âge, à qui nous devons davantage de considération et de sollicitude.

Les actions en faveur de la prévention seront renforcées pour minimiser la charge de morbidité, grâce à la communication et à d'autres stratégies comme le programme « Médecins sans blouses » ou l'initiative « Badiénu Gokh » qui sera progressivement étendue à toutes les régions du Sénégal.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Les hôpitaux retiennent particulièrement notre attention.

Les crises répétées enregistrées au sein de ces établissements publics de santé plongent les malades et leurs familles dans des situations d'angoisse inacceptables.

Il est donc temps d'agir, ce qui signifie avant toute chose évaluer et le cas échéant, apporter des mesures correctives à la réforme hospitalière.

Des dispositions sont d'ailleurs déjà prises pour l'audit de la dette des hôpitaux, en vue de restaurer leur viabilité financière et rationaliser leur fonctionnement, à travers une maîtrise de leurs charges. Des efforts en matière d'investissements permettront de relever leurs plateaux techniques afin d'améliorer la qualité de l'offre de soins.

Nous veillerons particulièrement sur la formation des ressources humaines à tous les niveaux, au renforcement du personnel médical et à l'adéquation des profils et des postes dans les structures sanitaires.

La promotion de la couverture universelle du risque maladie passera par le lancement d'expériences pilotes d'extension de l'assurance maladie sur la base de la mutualité dans les secteurs informels et ruraux. Une attention particulière sera accordée aux femmes enceintes, aux enfants de moins de cinq ans et aux indigents.

Nous consoliderons les acquis dans la vaccination, la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le maintien de la prévalence générale à moins de 1% pour ce qui est du VIH/SIDA.

Le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN 2008-2011), entré dans sa seconde phase, continuera à développer les services essentiels pour l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants, de leur santé et de celle de leurs mères.

Les soins spécialisés seront renforcés grâce à une utilisation plus poussée des technologies modernes, à l'image de la télémédecine.

Pour renforcer la cohérence et l'efficacité du système, la carte sanitaire qui vient d'être validée, sera mise en œuvre. Nous mettrons progressivement aux normes les structures, en termes de personnels et d'équipements.

Chaque sénégalais doit pouvoir recourir, dans des conditions de distance et de délais raisonnables à une structure sanitaire et y trouver une offre de soin adaptée et de qualité.

Dans la mise en place des infrastructures comme des personnels de santé, la priorité sera toujours accordée aux zones périphériques, enclavées et défavorisées.

A cet effet, le programme de maillage du territoire en infrastructures se poursuivra avec notamment :

- l'achèvement, d'ici à 2010, de 23 postes de santé dont 17 dans la région de Tambacounda, 3 dans celle de Kédougou et 3 autres dans celle de Matam ;
- la construction à Matam, de 5 nouveaux postes de santé à partir de 2010 et d'un hôpital en 2011 ;
- la construction de 2 nouveaux postes de santé à Louga ;

- l'achèvement des centres de santé de Goudomp, Kanel, Keur Massar, Kidira et Koupemtoum et la construction des nouveaux centres de santé de Dianké Makha, Makacoulibantan, Pété et Saraya ;
- l'achèvement de la réhabilitation de la maternité de l'Hôpital le Dantec et celui de l'hôpital Dalal Jamm en 2010.

Bien entendu, plusieurs autres infrastructures sanitaires sont en voie d'achèvement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

C'est le moment de parler des femmes, véritables piliers de notre société. A cet égard, je voudrais rappeler que l'Etat a déjà adopté une stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre ainsi que des mesures relatives aux intérêts stratégiques et au statut de la femme. Le Gouvernement veillera à leur mise en œuvre.

Les **femmes** doivent jouer pleinement leur rôle dans la société et y assumer des responsabilités à tous les niveaux. Le renforcement de leur éducation et de leur formation doit mieux les disposer à assumer des positions de pouvoir.

Le Fonds national de l'Entreprenariat féminin et le Fonds d'Impulsion de la Microfinance devront assurer leur plus grande implication dans la vie économique.

Le programme de construction et d'équipement des Centres Départementaux de Formation et d'Assistance pour les Femmes (CEDAF) sera poursuivi.

En appui à ces initiatives, le Gouvernement a déjà acquis du matériel d'allègement des travaux, qui sera mis à la disposition des femmes dans les communautés rurales et ce, dans les meilleurs délais.

Les **enfants en situation** difficile ont besoin d'une attention particulière. Nous veillerons à leur bien être et à leur protection contre toute forme d'exploitation et de maltraitance. Leur réinsertion sera assurée à travers des institutions et services spécialisés.

Construire une société sans exclusion, ni exclusive n'est pas un idéal mais une exigence et une vigoureuse option que nous souhaitons rendre irréversibles.

A cet égard, des structures de réintégration sociale et des équipements appropriés seront édifiés au profit de personnes victimes de handicaps, en vue de leur autonomisation.

Honorables députés, je veux exprimer, ici, ma préoccupation et celle du Gouvernement, face à tous les actes de violence et **d'abus sexuels**.

Le Gouvernement continuera à les prévenir et les combattre, en utilisant tous les moyens appropriés en durcissant, au besoin les sanctions pénales prévues.

L'Etat oeuvrera au renforcement des systèmes de protection sociale, à travers l'Initiative nationale pour la Protection sociale des groupes vulnérables dénommée Suxxaly Jaboot.

L'Etat ne saurait rester insensible à la situation des personnes retraitées qui ont contribué par leurs efforts au développement du pays.

A cet égard, la poursuite de la politique de revalorisation des pensions de retraite sera inscrite dans l'agenda des institutions de sécurité sociale.

Enfin, dans le cadre des mécanismes d'atténuation des chocs, le Gouvernement a initié, avec l'appui de la Banque Mondiale, un programme de « cash transfert ». Cette opération qui va démarrer dans les districts, fournira une allocation financière fixe, pendant quelques mois, à des enfants de familles défavorisées, en vue d'améliorer leur état nutritionnel.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour préserver le capital santé de la population, notamment dans son volet prévention, il est nécessaire d'améliorer notre cadre de vie et d'épanouissement en garantissant à tous l'accès à un **habitat décent, à l'eau potable et à des conditions d'assainissement** satisfaisantes.

Aussi, en matière **d'urbanisme et d'habitat**, la planification devra t-elle favoriser une meilleure occupation de l'espace et sa mise en valeur, à travers les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC).

Cette politique qui nécessite l'implication des promoteurs privés, favorisera la promotion de l'habitat social pour tous les segments de la population.

L'éradication des bidonvilles et des habitats précaires constituera un élément central de notre politique d'habitat.

Le Gouvernement poursuivra la réalisation du programme de construction de logements sociaux à travers le projet Jaxaay dont la première phase s'achèvera en 2010.

La promotion de l'accès des sénégalais à l'habitat sera renforcée à travers le programme « une famille, un toit », en cours d'exécution. Un toit pour tous participe du respect des droits de la personne.

Le Programme « Indépendance » sera également poursuivi, en vue de renforcer l'offre d'infrastructures collectives, administratives, socioéconomiques, culturelles et sportives dans les régions, en particulier, dans celles qui ont été récemment créées.

Honorables députés,

Je voudrais maintenant réaffirmer la très forte préoccupation du Gouvernement par rapport à l'insalubrité de nos villes et aux phénomènes récurrents des inondations, aggravés par l'occupation anarchique de l'espace urbain et la généralisation de l'habitat spontané.

S'agissant des ordures ménagères, des actions ciblées s'imposent. Nous les mènerons en étroite collaboration avec les élus locaux, les populations et les associations de quartiers.

Face à la dégradation du cadre de vie, le Gouvernement s'engagera dans la promotion d'investissements dans les centres d'enfouissement techniques et autres unités de traitement et de valorisation des ordures ménagères.

En ce qui concerne les inondations, l'Etat a déjà réalisé de nombreux aménagements et ouvrages sur les sites concernés.

Je réitère, ici, l'engagement du Gouvernement, à accompagner les collectivités locales dans toutes les actions visant à soulager les populations vivant dans les zones inondables.

Les solutions durables passeront, bien sûr, par une restructuration de certains quartiers, le renforcement des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales et le relogement des populations sur d'autres sites aménagés.

Déjà, dans le cadre de la réalisation de l'autoroute à péage, plus 20.000 personnes vivant dans des zones inondables au niveau de certains quartiers de Pikine, seront relogées sur un site de 165 ha aménagés à Keur Massar.

Le retard en matière d'assainissement des déchets liquides de nos villes sera progressivement résorbé, à travers le programme de construction de stations de traitement des eaux usées et de densification du réseau dans toutes les grandes villes, initié par l'Office Nationale d'Assainissement du Sénégal (ONAS).

En milieu rural, le taux d'assainissement actuel qui est de 27% sera significativement relevé par l'accélération de la mise en place d'édicules dans les lieux publics et au profit des ménages.

Le financement déjà mobilisé, d'un montant de 36 milliards FCFA, dans le cadre du volet assainissement rural du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM 2006-2015), sera utilisé pour promouvoir des options technologiques moins coûteuses pour les populations.

S'agissant de **l'hydraulique urbaine**, le taux d'accès à l'eau potable est déjà proche de l'universalité. Il sera consolidé à travers la politique des branchements sociaux, avec 27.000 nouvelles réalisations prévues d'ici 2011. En outre, 15.000 branchements ordinaires et près de 400 km d'extension du réseau seront réalisés.

Pour ce qui concerne **l'hydraulique rurale**, la construction de forages et l'extension du réseau sera poursuivi, à travers un financement global de **128 milliards de FCFA**, dont **82,6 milliards de FCFA** proviendront de nos partenaires financiers dans le cadre de l'exécution de 12 sous programmes, dans les différentes régions. Un suivi rigoureux sera apporté à la réalisation des investissements dans les délais prescrits.

Cependant, notre principale préoccupation sous ce chapitre, comme je vous l'ai indiqué tantôt, réside aujourd'hui dans la prise en charge des forages en panne. A cet égard, un programme de réparation des forages sera mis en œuvre, par la livraison imminente, d'un lot de matériel et d'équipements, acquis grâce à la coopération avec l'Espagne.

La réhabilitation des ouvrages de captage défectueux et le remplacement des équipements d'exhaure seront renforcés grâce à l'acquisition de foreuses, groupes électrogènes et grues, pour un coût de plus de 6 milliards de FCFA, en relation avec la République d'Iran.

En outre, un programme de remise à niveau des ouvrages hydrauliques sera entrepris, en même temps que sera déroulé le programme de transfert de la maintenance des forages à des opérateurs privés. Le choix du premier opérateur de la zone Centre qui couvre un parc de 439 forages, sera finalisé avant fin 2009. Les opérations se poursuivront pour les forages des zones Nord et Sud.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je voudrais à présent évoquer la question centrale de l'éducation.

Facteur essentiel à la qualité du capital humain, l'éducation est au cœur du processus de promotion sociale et du progrès économique. L'école est, par excellence, le lieu où se préparent ceux qui gagneront les compétitions et les batailles de demain. Elle procure les moyens d'épanouissement, de valorisation sociale et d'ouverture sur le monde.

C'est pour avoir compris très tôt ces enjeux que Monsieur le Président de la République a pris l'option, d'y consacrer depuis 2000 des efforts budgétaires importants.

Dans le cadre de la prise en charge de la petite enfance, notre pays s'appuie en 2008 sur un réseau comptant 338 cases des tout-petits et 145 cases communautaires.

Entre 2000 et 2008, le réseau scolaire dans l'élémentaire s'est densifié avec la création de 2.954 nouvelles écoles.

Le nombre de salles de classe a été porté de 21.730 à 38.937, soit une augmentation de 17.208 nouvelles unités. Chacun peut constater qu'en huit ans, nous avons construit presque autant de salles qu'il en existait entre l'indépendance et l'an 2000.

Dans le même temps, le Taux Brut de Scolarisation a connu une progression de 20 points, passant de 68,5% à 90,1%. L'effectif des enseignants en place en 2000 a été triplé en huit ans, en passant de 20.046 à plus de 58.000 enseignants.

L'enseignement moyen s'est enrichi entre 2003 et 2008 de 368 nouveaux collèges dont 277 ont été construits en zone rurale. Parallèlement, l'effectif des élèves est passé de 238.968 à 437.532 élèves, ce qui correspond à une hausse de 13%.

Dans le secondaire, les effectifs ont progressé de 58.983 en 2000 à 120.544 élèves en 2008, pendant que le nombre d'établissements publics accueillant l'enseignement secondaire passait de 48 en 2000 à 95 en 2008.

Le lourd sacrifice que la Nation toute entière consent chaque année pour l'école doit nous inciter à être plus attentifs à ses performances et plus réactifs pour garantir sa bonne marche.

Il nous faut aujourd'hui, relever le défi d'un enseignement de qualité, à travers la formation des personnels à tous les niveaux, le respect de la norme de 900 heures annuelles d'enseignement et l'amélioration de l'environnement scolaire.

Aussi, ma première initiative à la tête du Gouvernement a-t-elle été de désamorcer une crise persistante qui risquait, encore une fois, d'hypothéquer l'avenir de nos enfants pour cette année et pour celles à venir.

Je salue l'esprit de responsabilité et le sens du devoir des enseignants, qui ont rendu cet accord possible.

C'est d'ailleurs pour cela que je réitère ma proposition d'observer - que dis-je prolonger ! - une trêve, afin de nous permettre de travailler collectivement dans la sérénité et la responsabilité, au renforcement des performances de notre système éducatif.

Je reste persuadé qu'en privilégiant une concertation continue et permanente avec tous les acteurs, nous surmonterons tous les obstacles au meilleur devenir de notre école.

L'avenir de ce pays vaut tous les sacrifices et c'est ensemble que nous devons y consentir !

Le Gouvernement est, pour sa part, acquis à l'idée que l'on ne peut faire une école de qualité sans les enseignants. Nous avons à cet égard décidé, conformément aux instructions du Chef de l'Etat, d'organiser dans les meilleurs délais un forum sur le statut de l'enseignant.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

C'est dans une école apaisée que nous devons engager la 3ème phase du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF).

Les efforts en faveur de la petite enfance seront renforcés à travers la réhabilitation de 159 salles de classes par an d'ici 2011, et le recrutement d'éducateurs en nombre suffisant, afin d'amener le taux brut de scolarisation dans le préscolaire à 13% en 2011.

L'enseignement élémentaire reste notre priorité. Notre objectif est de porter le taux brut de scolarisation à 96% et le taux d'achèvement à 70% en 2011. Dans cette perspective, nous envisageons, puisque c'est une nécessité, de construire et d'équiper 1927 salles de classes par an d'ici 2011, de remplacer 786 abris provisoires par an et de poursuivre le programme de recrutement du personnel enseignant.

Les capacités d'accès à l'enseignement moyen secondaire devront être mieux ajustées pour tenir compte des flux croissants provenant du relèvement progressif du taux de scolarisation dans l'élémentaire.

Le programme de construction de collèges de proximité, de lycées et de recrutement de professeurs est déjà planifié en fonction de notre objectif d'atteindre un Taux Brut de Scolarisation de 47% dans le moyen et de 25% dans l'enseignement secondaire général en 2011.

Un accent particulier sera mis sur l'enseignement des sciences et des mathématiques pour accueillir, à l'horizon 2015, 60% des élèves admis en seconde dans les séries scientifiques.

Nous veillerons également à corriger les insuffisances dans les rendements scolaires à tous les niveaux pour améliorer les taux de réussite au CFEE, au BFEM et au BAC.

En matière d'alphabétisation, la construction et l'équipement de Centres de ressources dans les communautés rurales, en collaboration avec les ONG permettra d'enrôler chaque année plus de 92 000 personnes dont 85% de femmes.

Il nous faut aussi porter un regard nouveau sur les **daaras et les écoles franco arabes** qui jouent un rôle déterminant dans la formation des citoyens sénégalais.

A côté de l'école classique, les daaras seront pris en main à travers une politique claire et consensuelle de modernisation.

Une politique de soutien plus marquée à la création d'écoles franco-arabes publiques sera menée, particulièrement dans les zones à faibles Taux Bruts de Scolarisation comme les régions de Diourbel, Kaolack et Louga.

L'éducation non formelle ayant une place importante dans notre système éducatif, nous tâcherons d'assurer la prise en charge des enfants non scolarisés ou précocement déscolarisés.

Le pilotage du système sera, en tout état de cause, mené avec plus de rigueur et le recrutement des personnels enseignants, sur la base contractuelle, se fera à tous les niveaux de façon transparente et équitable.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, les premiers résultats de l'audit du personnel enseignant ont déjà révélé combien le système éducatif était porteur de graves dysfonctionnements.

Nous tirerons toutes les conclusions de cette opération et les étendrons aux autres secteurs de notre administration.

Enfin, la répartition intra-sectorielle des dépenses ordinaires sera mieux assurée ainsi qu'une meilleure coordination des financements extérieurs en vue de renforcer l'efficacité des appuis destinés à l'Education et à la Formation.

A côté de l'enseignement général, le sous secteur de **l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle** occupe une place fondamentale.

Il doit fournir au monde du travail des ressources humaines qui réunissent les compétences et aptitudes dont il a besoin pour son développement.

Aussi, depuis 2001, le sous secteur s'est-t-il donné comme principaux objectifs, la promotion de l'emploi des jeunes et la mise sur le marché d'une main d'œuvre qualifiée, correspondant aux besoins du secteur productif.

Le Gouvernement et ses partenaires au développement ont consenti des efforts importants pour la construction de lycées techniques avec des filières professionnelles. De même, les trois centres techniques dans les sous secteurs de l'agro alimentaire, de la logistique, des transports et métiers portuaires, du bâtiment et des travaux publics, seront disponibles en 2010.

Des financements ont également été mobilisés pour la formation professionnelle des filles et des femmes, dans toutes les régions, à l'image du projet de Formation Professionnelle Féminine (FORPROFEM), lancé récemment dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack.

Le Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (FONDEF) et l'Office National de Formation Professionnelle (ONFP) seront renforcés afin de mieux soutenir le perfectionnement et la mobilité professionnelle des employés des entreprises.

Notre **enseignement supérieur** en plein essor, bénéficie aujourd'hui du renforcement de l'accès dans l'élémentaire et le moyen secondaire. Cette forte demande a été absorbée, en partie, par un secteur privé dynamique qui a contribué au renforcement de l'offre et à sa diversification.

Afin de s'adapter aux exigences de l'environnement, l'Etat a entrepris une profonde réforme de la Carte universitaire allant dans le sens de l'élargissement de l'offre, de la cohérence, de la diversification et de la spécialisation.

Il s'agit aujourd'hui d'arriver :

- à l'implantation de Centres Universitaires Régionaux (CUR) et d'universités régionales spécialisées, dans les pôles économiques et les régions ;
- au portage académique des nouvelles structures par les universités ressources- comme l'Université Cheikh Anta Diop et l'Université Gaston Berger ;
- à l'orientation des nouvelles universités vers des filières scientifiques et professionnelles avec l'utilisation intensive des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la formation à distance.

Notre option est de renforcer l'Université de Thiès, les Centres Universitaires Régionaux de Bambey et de Ziguinchor, qui participent au désengorgement de l'Université de Dakar et de répliquer progressivement ces modèles par l'ouverture à moyen terme d'autres structures universitaires, conformément à la vision du Chef de l'Etat avec :

- l'Université du Futur Africain de Sébikhotane,
- l'Université des Métiers de Saint Louis ;
- l'Université de Kaolack spécialisée dans le transport, le commerce et les sciences humaines ;
- le Centre Universitaire Régional de Tambacounda et le Collège des métiers de Kédougou ;
- Le Centre Universitaire Régional de Diamniadio ;

En attendant la réalisation de ces projets, l'Etat poursuivra son programme de construction de pavillons, de salles de cours et d'amphithéâtres pour améliorer les conditions de vie et d'encadrement des étudiants.

Nous sommes entrés de plain-pied dans l'ère du savoir, de son acquisition et de sa gestion. C'est pourquoi notre politique nationale en matière de recherche scientifique a été fortement renforcée ces dernières années.

Nous devons toutefois, mieux réussir la jonction entre le monde de la recherche et celui du développement économique et social.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Vous comprenez bien que tous nos efforts en matière d'éducation et de formation sont destinés à mieux préparer notre **jeunesse**, fer de lance de notre développement, aux défis à venir.

Cette force vive et généreuse de la Nation qui sait porter tous les combats, qui sait gagner toutes les batailles, c'est sur elle que nous misons.

Elle reste notre principale source de motivation.

L'emploi des jeunes est au cœur des différentes politiques du Gouvernement. Notre objectif pour les trois prochaines années, est d'accroître la compétence et la qualification des jeunes afin de leur permettre de s'insérer massivement dans la production.

Les actions et programmes développés en faveur des jeunes seront renforcés durant la période 2009-2012.

Dans cette optique, des milliers de jeunes seront mobilisés pour l'atteinte des objectifs de la GOANA. De même, plus de cinq cents volontaires seront formés pour servir dans les domaines de l'animation sportive, de la santé, de l'environnement, de la pisciculture et de l'agriculture.

En matière de création d'emplois au profit des jeunes, les moyens de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) et du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) seront renforcés.

Le « Programme Emplois jeunes durables » mettra l'accent sur l'insertion des jeunes dans le secteur agricole. Il contribuera à la création de 1.500 emplois permanents et 3.000 emplois saisonniers à travers le programme Jeunes dans les Fermes Agricoles.

Le programme d'action de l'Office National pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue contribuera à accompagner les jeunes dans la formation, le développement de micro et petites entreprises artisanales, le commerce, la gestion du cadre de vie.

Une seconde phase de réalisation des Espaces Jeunes est en cours de négociation avec la République Populaire de Chine pour offrir davantage de cadres d'épanouissement social et culturel aux jeunes.

Notre jeunesse doit également s'épanouir **par le sport**, devenu au 21ème siècle un phénomène social de masse et un secteur économique à part entière.

Le Gouvernement a choisi de faire du sport un moyen d'éducation, d'épanouissement et de valorisation sociale pour tous et plus particulièrement pour notre jeunesse.

Cette option est déjà illustrée par les efforts importants déployés à travers la réhabilitation effective des stades, Amadou Barry de Guédiawaye, Alassane DJIGO de Pikine et Ely Manel FALL de Diourbel.

Dans la même optique de stimuler les performances sportives, le programme de rénovation des 11 stades régionaux est en cours d'exécution pour un montant de 18 milliards de FCFA, acquis gracieusement dans le cadre de la coopération chinoise.

Il concerne les stades :

- de Fatick, Kaolack et Mbour pour un montant de 3 milliards cinq cent millions de FCFA ;
- de Kolda, Louga et Tambacounda, pour un montant de 5 milliards cinq cent millions de FCFA,
- de Matam, Saint louis, et Ziguinchor pour un montant de 6 milliards de FCFA.

Dans le cadre de cette même coopération, la réhabilitation des stades de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou a été sollicitée.

En réponse à une vieille doléance du monde sportif, une arène nationale sera érigée à Pikine. Les travaux démarreront dans les prochains jours pour une durée de trois ans et un coût global de 7 milliards FCFA.

Cela dit, Monsieur le Président, Honorables députés, nous aurions tort de nous voiler la face ! Nous devons avouer que le sport dans notre pays traverse une période de contreperformances. La question que se posent nos compatriotes est toute simple : Pourquoi nombre de nos disciplines sportives ne tiennent plus leur place sur la scène internationale ?

J'invite donc tous les acteurs et militants du sport à une réflexion globale sur la relance des disciplines sportives, dans lesquelles notre pays recèle de réels atouts.

Le mouvement « navétanes », vivier de talents, et d'enthousiasme, devra contribuer beaucoup plus à la relance de notre sport et au développement économique du pays. Nous devons à travers le sport stimuler la création d'emplois pour les jeunes.

Il nous faut aussi réhabiliter le sport à l'école à travers l'UASSU et nous investir davantage dans la formation de la petite catégorie.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La vitalité de notre jeunesse, nous la retrouvons également dans notre **Armée nationale**, fidèle à ses traditions d'honneur et de professionnalisme.

Elle bénéficiera, conformément aux orientations du Chef de l'Etat, des meilleures conditions, pour mieux remplir ses missions de **sanctuarisation** terrestre, maritime et aérienne du territoire national, de **sécurisation** des populations et de leurs biens, **d'appui au développement** économique et social ainsi qu'à la **diplomatie de paix**.

Notre Armée s'illustre sur tous les théâtres d'opérations et fait honneur à la Nation au Darfour, au Tchad, en République Démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, dans des missions de paix et de sécurité.

L'amélioration de ses capacités opérationnelles à l'intérieur comme à l'extérieur sera poursuivie dans le cadre d'un programme de renforcement du personnel, de modernisation de ses équipements et de ses infrastructures.

L'ouverture de la gendarmerie aux femmes est devenue une réalité, avec quinze officiers en fin de stage qui vont rejoindre les effectifs précédemment formés.

Le Gouvernement oeuvrera à l'amélioration des conditions d'existence matérielles du personnel des armées. Des efforts plus soutenus seront initiés pour leur accès au logement, la réinsertion des « Grands blessés », la formation diplômante des militaires du rang, libérés du service actif, en vue de faciliter leur réinsertion dans la vie civile.

Aux côtés de notre vaillante Armée, **la Police** nationale veille sur la sécurité des citoyens.

Les moyens de la police seront renforcés pour mieux assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens grâce au concept de police de proximité.

De nouveaux services de police et unités opérationnelles du Groupement Mobile d'Intervention seront créés pour répondre aux besoins de sécurité au sein des nouvelles entités administratives.

Par ailleurs, le système sécuritaire va se densifier, par un maillage du territoire, avec la construction progressive d'infrastructures de sécurité dans les chefs-lieux de région, de département, dans les communes et zones frontalières.

La résorption du déficit en personnel de la Police nationale démarre cette année avec le programme de recrutement 2009 – 2011. Il sera renforcé par la réintégration prochaine des policiers municipaux. Le processus devra être parachevé. Il me plaît également de rappeler qu'un nouveau statut de la Police Nationale a été adopté depuis mars 2009.

La lutte contre l'usage et le trafic de stupéfiants qui a connu de brillants résultats, sera renforcée par l'implantation de brigades régionales et frontalières.

Dans le même ordre d'idées, une réaction appropriée sera apportée au grand banditisme et à la criminalité transnationale.

La surveillance des frontières et la lutte contre la migration irrégulière par voie maritime, du reste en forte diminution, seront intensifiées.

Dans ce cadre, le Gouvernement compte mettre en place, en partenariat avec ses voisins, un dispositif de contrôle et de riposte efficace.

En ce qui concerne les titres de voyage, le Gouvernement poursuivra l'implantation des centres de production de passeports numérisés, tant au niveau national que dans nos représentations diplomatiques et consulaires.

Dans le domaine de la protection civile, en application des directives de Monsieur le Président de la République, les chefs-lieux des nouvelles régions et l'ensemble des départements du pays seront dotés d'au moins une unité de Sapeurs Pompiers.

Un important programme de construction et d'équipement de nouvelles casernes sera réalisé, en plus de la création d'une Ecole Nationale de Sapeurs Pompiers, en vue de renforcer la capacité de gestion des catastrophes dans les zones urbaines et rurales.

C'est le lieu de rendre, au nom de Monsieur le Président de la République, un hommage soutenu, à toutes nos forces de défense et de sécurité qui, de jour comme de nuit, avec dévouement, courage, abnégation et professionnalisme, remplissent leur mission au service de la Nation.

Je salue leur sens élevé du devoir et m'incline pieusement devant la mémoire de ceux d'entre eux qui ont été arrachés à notre affection sur le champ de l'honneur.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Sans le respect du droit, il n'y a pas de justice. Sans une justice indépendante et impartiale, point de démocratie.

C'est fort de cette conviction, que le Gouvernement a engagé une évaluation à mi-parcours du Programme Décennal de la Justice, adopté en 2004, pour mieux répondre aux exigences d'un Etat de Droit et satisfaire les attentes des citoyens ainsi que celles des acteurs économiques.

Il s'agit d'améliorer le fonctionnement du service public de la Justice ainsi que les conditions de vie et de travail des magistrats, greffiers et autres personnels de la Justice.

La mise en place de la Nouvelle Carte Judiciaire permettra un rapprochement de la Justice des justiciables par un maillage adéquat du territoire.

Le désengorgement des Cours et Tribunaux de Dakar et le rééquilibrage de l'activité judiciaire au profit des régions et départements de l'intérieur du pays réduiront significativement les délais de traitement des procédures judiciaires.

De nouvelles juridictions verront le jour et il me plait de souligner d'ores et déjà que la Cour d'Appel de Ziguinchor sera bientôt installée et que celle de Thiès, récemment créée, suivra.

Les tribunaux régionaux de Kaolack, Saint-Louis, et Thiès seront réhabilités et modernisés. Des maisons de justice seront progressivement édifiées dans tous les départements du Sénégal, en vue de favoriser la justice de proximité.

Pour promouvoir une bonne gouvernance judiciaire et assurer une meilleure distribution de la justice, les tribunaux départementaux, juridictions de base, verront leurs domaines d'intervention élargis par l'attribution de nouvelles compétences.

Dans cette mouvance, suivant les directives de Monsieur le Président de la République, une réflexion est engagée pour une grande réforme du droit successoral visant à assurer la sauvegarde du patrimoine des héritiers et la pleine jouissance de leurs droits.

La nouvelle organisation judiciaire aura comme corollaire l'implantation d'établissements pénitentiaires et de services extérieurs de la Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale (DESPS).

Ces derniers seront renforcés en moyens humains et matériels pour assurer une prise en charge adéquate des enfants en conflit avec la loi ou en danger moral ou physique.

Les conditions de détention seront améliorées par l'accroissement des capacités d'accueil dans les prisons, le relèvement substantiel du taux d'entretien du détenu et, enfin, la promotion d'une véritable politique de réinsertion.

Sur la même lancée, nous poursuivrons les efforts en vue d'éradiquer les causes de longues détentions provisoires. Pour ce faire, d'importantes réformes touchant le Code pénal et le Code de Procédure pénale sont en phase de validation par le Chef de l'Etat.

L'Etat du Sénégal ne ménagera aucun effort pour le respect de ses obligations, résultant des instruments internationaux de protection des droits de l'Homme.

L'informatisation des différentes chaînes judiciaires contribuera à accroître l'efficacité de la justice, à réduire le temps de traitement des dossiers et à renforcer la transparence dans le règlement du contentieux judiciaire.

S'agissant des greffes, un vaste programme sera mis en œuvre en vue de leur modernisation.

Tous ces programmes et réformes seront, bien entendu, soutenus par une revalorisation des statuts des personnels de la Justice.

Un nouveau Centre de Formation Judiciaire moderne sera construit sur le site du nouveau Palais de Justice de Dakar pour mieux répondre aux impératifs de formation.

Enfin, d'importantes réformes sont engagées pour améliorer l'efficacité de la justice commerciale, améliorer l'environnement des affaires au Sénégal et promouvoir l'investissement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La démocratie ne peut vivre sans une **presse plurielle** vivante et professionnelle.

Cette évidence nous impose de soutenir un service public fort et de qualité, tout en offrant l'accompagnement nécessaire aux médias du secteur privé.

Notre pays peut se prévaloir du développement des médias de masse comme un signe de vitalité de sa démocratie. Dans tous les compartiments de la presse, le pluralisme s'est définitivement installé.

Vous conviendrez avec moi que la liberté a pour corollaire la responsabilité.

C'est pourquoi, je voudrais saluer le rôle de la presse dans l'information et la formation du citoyen, de même que la dynamique d'autocritique et d'autorégulation enclenchée par les professionnels des media eux-mêmes pour contenir certaines dérives.

La crise économique n'ayant pas épargné le secteur de la presse, les professionnels des médias ont déjà indiqué une voie de sortie de crise qui sera étudiée avec attention par le Gouvernement.

La maison de la presse sera achevée en fin 2010 et l'aide à la presse sera poursuivie sur la base de critères retenus avec les bénéficiaires.

Le Gouvernement appuiera également le développement d'une presse de proximité tournée vers l'écoute des populations.

Le service public de l'audiovisuel sera aussi renforcé à travers des mécanismes de financement à la fois plus appropriés et plus adaptés aux mutations de l'environnement, pour offrir des services conformes à la demande.

Dans le cadre du parachèvement de la couverture nationale par la radio et la télévision, la phase III du projet COMSAT sera poursuivie. A moyen terme, un projet de chaînes locales de télévision sera mis en œuvre pour mieux refléter la richesse et la diversité culturelle, économique et sociale de notre pays.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je ne saurais clore ce chapitre, sans évoquer les multiples malentendus qui ont émaillé, ces derniers temps, les relations entre le Gouvernement, l'Etat plus généralement, et une partie de la presse privée.

Le Gouvernement en appelle à une prise de conscience de tous les partenaires que nous sommes, condamnés à vivre ensemble, pour des relations paisibles, fondées sur le respect mutuel et une saine lecture des droits et devoirs de chacune et de chacun. En clair, j'invite tous les acteurs du secteur à un dialogue quotidien et pourquoi pas, très prochainement à des Etats généraux de la presse sénégalaise.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le renforcement de notre démocratie contribuera encore plus au rayonnement de notre diplomatie qui continuera à poursuivre les objectifs de notre politique étrangère, inspirée par le Chef de l'Etat.

Conformément aux lignes directrices de cette politique, notre diplomatie continue d'être d'abord une diplomatie qui œuvre pour la paix et la sécurité dans le monde. Notre pays entend diversifier et renforcer le partenariat économique avec les pays amis, nos partenaires traditionnels comme les pays émergents.

Avec d'autres partenaires, notre pays s'est engagé dans la recherche de solutions politiques heureuses entre le Tchad et le Soudan, au Darfour, à Madagascar et, plus récemment, en Mauritanie, pays frère, où le Chef de l'Etat a réussi à renouer le fil du dialogue au sein de la classe politique.

Notre diplomatie reste également un puissant levier, pour la réalisation de nos objectifs en matière d'intégration politique en Afrique et de solidarité économique dans le monde.

C'est ainsi qu'elle continue de promouvoir l'idée d'un gouvernement continental pour l'Afrique. Cette même perspective nous pousse à sensibiliser nos partenaires de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) pour intensifier la coopération économique et la solidarité au sein de la OUMAH islamique.

Enfin, notre diplomatie reste un instrument de promotion et de protection des droits de l'homme. La récente reconduction de notre pays au sein du conseil des droits de l'homme des Nations Unies est un indicateur suffisamment révélateur de la confiance que la communauté internationale nous accorde. Elle nous donne l'occasion de poursuivre notre combat dans ce domaine.

Sur le chapitre des Sénégalais de l'Extérieur, le Gouvernement envisage à court terme, leur recensement, leur sensibilisation par rapport à l'importance de l'immatriculation consulaire et leur appropriation des procédures relatives à l'état-civil.

Un programme d'actions est initié pour accompagner le retour et la réinsertion sociale de ceux qui le désirent, notamment par leur accès au foncier, au logement et pour l'aboutissement de leurs projets d'investissements. Le Fonds d'Appui à l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur va y contribuer.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Mettre le citoyen au cœur de notre action, lui donner les moyens de s'épanouir et de participer activement au développement de sa localité, voilà le sens que nous donnons à la **décentralisation**.

L'évaluation de la politique de décentralisation faite en 2007 et les propositions des Assises de la Décentralisation, constituent les axes forts qui inspirent notre politique dans les domaines des finances locales, des ressources humaines, de la gouvernance et du développement local.

Depuis 2000, les dotations financières en appui aux Collectivités locales par le biais du Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL) et du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) ont considérablement augmenté pour atteindre 35 milliards de FCFA en 2009.

Il nous reste toutefois, à redynamiser le Conseil National de Développement des Collectivités locales, le Comité Interministériel de l'Administration territoriale, et la Commission Nationale d'Assistance aux Centres d'Appui au Développement Local.

Le Programme National de Développement Local (PNDL) et le Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités locales (PRECOL), d'un coût respectif de cent cinq **(105) milliards FCFA** et quatre vingt six **(86,3) milliards de FCFA**, continueront à appuyer les Collectivités locales en infrastructures de base et équipements collectifs.

Pour garder le cap, l'État mettra l'accent au cours des prochaines années sur :

- le renforcement des capacités humaines et financières des collectivités locales ;
- l'adaptation du dispositif juridique et institutionnel à l'évolution politique, économique et sociale du pays ;
- l'amélioration de la gestion de l'état-civil par son informatisation.

Toujours, dans le sens de l'amélioration de la gouvernance de notre système administratif, le Gouvernement travaille actuellement sur la Charte de la déconcentration.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Nous avons également entendu le message des banlieues, qui réclament de meilleures conditions de vie, plus d'infrastructures scolaires, sanitaires, éducatives, culturelles, plus d'emplois pour les jeunes et les femmes, plus de sécurité, moins d'ordures dans leurs quartiers.

Ces demandes sont légitimes et nous allons continuer à y répondre à travers les différents programmes sectoriels du Gouvernement.

A travers le PNDL et le Programme d'Investissement Prioritaire du PRECOL, c'est au moins, seize **(16) milliards de FCFA** qui seront consacrés à des équipements administratifs, à des infrastructures sanitaires, sportives, à la voirie, et à l'éclairage public des communes et communes d'arrondissement de la banlieue, avec l'implication des collectivités locales.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Il me plaît d'évoquer, ici, la région naturelle de Casamance qui occupe une place importante dans notre action. Des investissements importants y ont été réalisés dans tous les domaines, au cours de ces dernières années. Ils seront consolidés et amplifiés avec la seconde phase du Programme de Relance des Activités Socio-Economiques (PRAESC) qui permettra de poursuivre la reconstruction de la région Sud, afin d'y conforter la dynamique de paix.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La feuille de route que je viens de vous présenter est pleine d'ambition.

Face à la rareté des ressources et à l'immensité des demandes, notre administration s'attachera à plus de rationalité dans ses choix budgétaires, plus de rigueur dans sa gestion et plus d'efficacité dans son action.

L'Etat poursuivra l'assainissement des finances publiques, le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et la transparence dans la gestion des ressources, en parfaite conformité avec ses engagements, dans le cadre de l'Initiative de Soutien à la Politique Economique (ISPE).

La poursuite du programme de réformes budgétaires visera, en particulier la consolidation de nos performances en matière de recouvrement de recettes fiscales, la transparence des marchés publics, avec des procédures d'audits et d'enquêtes.

Je vous réaffirme, ici, que nous renforcerons au sein de l'Administration une culture de la performance et de la transparence.

Nous avons retenu le principe de faire des évaluations périodiques de la gestion des politiques publiques et de vous en rendre compte régulièrement.

La promotion d'une Administration performante, ancrée dans les valeurs républicaines, soucieuse de la qualité du service public et de la motivation de ses agents, demeure un objectif prioritaire du Gouvernement. A cet égard, je veillerai à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme de l'Etat, cadre de référence fixant les axes stratégiques de la modernisation de l'Administration publique.

La mise en œuvre de la Loi d'Orientation sur les Agences participe de ces efforts de rationalisation.

S'agissant du contrôle externe de l'exécution du budget de l'Etat, le Ministère de l'Economie et des Finances, en rapport avec la Cour des Comptes, mettra en œuvre un plan d'apurement des retards accumulés.

En outre, l'informatisation du système de comptabilité publique facilitera la production des comptes de gestion et du compte général de l'Etat

Les réformes pour améliorer l'environnement des affaires mettront l'accent sur des points critiques, en particulier :

- le renforcement des moyens de la Commission de Lutte contre la non-transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC) ;
- l'amélioration du dispositif pour l'accès à la terre et aux sites aménagés ;
- l'amélioration de l'accès au financement, notamment pour les PME/PMI ;
- et la levée des contraintes spécifiques identifiées dans les grappes à fort potentiel de croissance.

Un **dispositif interministériel de suivi des réformes** du Conseil Présidentiel sur l'Investissement (CPI) sera mis en place et le Gouvernement veillera à un fonctionnement régulier du cadre institutionnel de pilotage de la Stratégie de Croissance Accélérée dont le Plan d'Action sera réactualisé.

Les **concertations avec le secteur** privé seront institutionnalisées dans un cadre permettant des échanges féconds et un partage des solutions sur toutes les questions nationales.

Le secteur privé national sera partie prenante dans les processus de privatisation et la réalisation de tous les Grands Projets de l'Etat. Les bases d'un nouveau partenariat public/privé seront ainsi consolidées.

Je voudrais, évoquant la question de la **dette intérieure**, indiquer que celle due aux entreprises du secteur privé et évaluée au 31 octobre 2008 à 174 milliards de f Cfa a été totalement apurée.

Parallèlement, une procédure d'audit des engagements extrabudgétaires contractés par certaines administrations publiques, auprès de fournisseurs du secteur privé, a été engagée. Le rapport est disponible et fait l'objet d'un examen minutieux par le Gouvernement, qui arrêtera les modalités de traitement de cette dette.

Plus globalement, le Gouvernement renforcera la gestion des finances publiques, pour éviter toute reconstitution de la dette vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de l'administration.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le renforcement des mécanismes de Coordination de l'aide continue d'être une priorité pour le Gouvernement. Ces mécanismes doivent être capables de gérer une hausse significative du nombre de partenaires et des volumes d'aide fournis au Sénégal.

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, il s'agira de mettre en œuvre de manière concrète, les principes d'appropriation nationale, d'alignement des interventions des bailleurs sur les priorités nationales, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle.

Une plus grande visibilité sur les délais de mise à disposition des ressources facilitera leur planification par rapport à nos objectifs prioritaires et leur absorption.

Avec nos partenaires techniques et financiers, nous tiendrons des concertations restreintes, au-delà des rencontres trimestrielles, qui nous permettent déjà d'évaluer nos engagements mutuels et d'échanger sur les politiques sectorielles et les questions stratégiques d'intérêt national.

C'est dans ce cadre que nous engagerons l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de troisième génération, afin de mieux tenir compte des changements dans l'environnement.

Bien entendu, nous mettrons en place un dispositif de suivi efficace pour assurer l'exécution correcte de toutes les actions de la feuille de route.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Nous avons reçu et décrypté le message de nos compatriotes. Ils réclament, à juste titre, une administration plus proche du citoyen, plus accessible, plus réactive, plus efficace, plus modeste et plus performante.

Notre réponse doit être à la mesure de leurs attentes !

Je le dis ici avec toute la solennité et la sincérité requises : **aucun appel de nos concitoyens ne restera sans réponse**. Nous tâcherons d'être une administration au service exclusif du citoyen, une administration ouverte, qui écoute, qui dialogue, qui assume ses responsabilités.

En conséquence, le Gouvernement bâtira son action autour d'une plus grande proximité avec les populations, plus de célérité et d'efficacité dans les réponses à leurs préoccupations.

Agir avec humilité, de manière méthodique, réfléchie, avec foi et courage, c'est l'engagement que je prends devant vous. Nous vous tiendrons un discours de vérité.

J'inscrirai mon action à la tête du Gouvernement autour de trois concepts : **la proximité, le pragmatisme, la performance**.

Je parlerai à tous les segments de la Nation, sans exclusive, conformément aux instructions du Chef de l'Etat. J'irai à leur rencontre, pour partager leurs idées sur les problèmes et les solutions, comme j'y ai déjà invité l'ensemble des membres du Gouvernement. Ce dialogue se poursuivra au sein du Conseil Economique et Social.

D'ores et déjà, pour conforter la dynamique de concertation, **un Comité interministériel permanent** élargi aux syndicats assurera le suivi régulier de tous les engagements et accords signés par le Gouvernement avec les organisations de travailleurs. Dans le même esprit, les élections de représentativité seront organisées en 2010.

Les mécanismes existants, de **veille, de prévention et de gestion des conflits sociaux seront renforcés**, pour mieux prendre en charge les différentes crises nées de la situation des entreprises en difficulté, en liquidation ou déjà liquidées.

Ce pays a besoin aujourd'hui de toutes ses filles et de tous ses fils, pour relever les défis du développement et entrer dans une ère d'émergence. C'est avec tous les sénégalais, sans exclusive, qu'il se fera.

C'est le sens qu'il faut donner à l'appel à la concertation nationale, lancée par Monsieur le Président de la République, en direction de toute la classe politique, concertation à laquelle nous consacrerons notre savoir-faire, notre temps et notre énergie.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Ni la crise mondiale persistante, ni les mutations profondes qu'elle engendre ne peuvent nous arracher à nos valeurs séculaires : la dignité, la solidarité, le culte du travail, le sens de l'effort.

Nous ne gagnerons les batailles futures que si nous regardons l'avenir avec optimisme. Le moment est venu, comme disait l'autre, où l'action et le discours politique doivent être réconciliés.

Je partage la pensée de cet homme politique français qui disait, je le cite : **« la politique ne peut plus promettre des lendemains qui chantent et repousser toujours la résolution des problèmes quotidiens »**, fin de citation.

Connaître les préoccupations de nos compatriotes ne suffira pas. Il faudra agir. Agir avec célérité et efficacité.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Devant cette auguste Assemblée, et au-delà de cet hémicycle, des millions de sénégalaises et de sénégalais, de toutes les conditions et de tous âges m'écoutent.

Dans cette Déclaration de Politique Générale, j'ai tenu à partager ma détermination et celle du Gouvernement, à accorder une attention toute particulière aux préoccupations quotidiennes des familles.

Notre ambition est de lutter plus efficacement contre la **pauvreté**, en assurant notre **autosuffisance alimentaire**, je dirais même plus, notre souveraineté alimentaire.

Notre ambition est aussi de promouvoir un Sénégal doté **d'infrastructures de nouvelle génération** pour se hisser au rang des nations émergentes, un Sénégal où nos enfants se diront « oui, nous pouvons réussir ici, auprès de nos familles », un Sénégal où partout sur le territoire national, chaque localité, selon son potentiel contribuera au développement national et en ressentira les effets bénéfiques.

Notre ambition est également de consolider un Sénégal apaisé, en favorisant la concertation, la paix sociale et le dialogue politique.

Nous voulons surtout bâtir un Sénégal où chaque citoyen constate que l'État travaille dans la rigueur, la responsabilité et la transparence.

D'aucuns se demandent, sans doute, si nous avons vraiment les moyens de tenir cette feuille de route. Ces questions vous les posez, non pas pour douter de nos capacités, mais plutôt, parce que vous mesurez l'ampleur de notre tâche et les contraintes du moment.

A tous, je redis, ici, avec force que notre ardeur au travail est intacte, notre détermination sans faille et notre engagement dans cette entreprise sans limite.

Je viens d'indiquer, conformément aux orientations du Chef l'Etat, une voie, celle de l'espoir, celle de tous les espoirs.

C'est en pleine conscience de ce que l'heure du bilan est inéluctable et que toutes les sénégalaises et tous les sénégalais m'observent et nous observent que je dis avec force devant vous, avec l'ensemble du Gouvernement, qu'avec l'aide de Dieu, nous tiendrons le pari !

Que Dieu – le Très Haut, le Très miséricordieux - répande sa grâce sur nos actions pour un Sénégal de paix et de progrès.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.